

Monsieur VANHAUWERE
Smisstraat 18

B - 9620 ZOTTEGEM

Bruxelles, le

V/Réf : /
N/Réf : AVL/KD/WSL-2.1/s.365
Annexe : 1 dossier

Monsieur,

Objet : WOLUWE-SAINT-LAMBERT.
Chemin du Vellemolen / boulevard de la Woluwe, 71- Het Slot.

En réponse à votre lettre du 24 janvier 2005, en référence, reçue le 9 février, nous avons l'honneur de porter à votre connaissance que, en sa séance du 2 mars 2005, et concernant l'objet susmentionné, notre Assemblée s'est prononcée défavorablement sur le projet d'extension de la cuisine.

En effet, le bâtiment du Slot est une ancienne demeure seigneuriale, classée pour totalité comme monument par arrêté du 26 mai 1975. Sa réaffectation en horéca donna lieu, notamment, à une nouvelle construction destinée à accueillir la cuisine. Aujourd'hui, l'établissement souhaite se doter d'une rôtisserie dont l'aménagement, prévu dans une nouvelle petite construction située à l'arrière du bâtiment ancien, nécessiterait le percement du mur classé.

La CRMS estime que ce projet ne contribue pas à la mise en valeur du Slot et ne peut en aucun cas souscrire au percement d'un mur classé à cette seule fin. Elle invite l'auteur de projet à étudier une autre alternative sur le site.

Veillez agréer, Monsieur, l'expression de nos sentiments distingués.

A. VAN LOO
Secrétaire

J. DEGRYSE
Président

C.c. : A.A.T.L. – D.M.S.